



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION
AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT N° 654 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA NO. 618 AFIN DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET
D'AJOUTER CERTAINS IMMEUBLES AU SECTEUR D'APPLICATION
RÉSIDENTIEL DU CENTRE-VILLE »**

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 février 2022, le conseil de la Ville de Waterville a adopté par résolution le projet de règlement n° 654 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement sur les PIIA no. 618 afin de modifier les dispositions concernant la démolition d'immeubles et l'ajout d'immeubles assujettis au secteur résidentiel du centre-ville*».

Ce règlement a pour objectif de préserver les bâtiments assujettis au règlement sur les PIIA en ajoutant des critères d'évaluation pour les projets de démolition. Ce règlement ajoute également un secteur de la rue Champêtre (lots 6 473 037, 6 473 038, 6 473 039, 6 473 040 et 6 473 041) à l'annexe A : *Secteurs d'application du PIIA* pour l'application des critères du secteur résidentiel du centre-ville.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **7 mars 2022, à 19 h 00**, par écrit ou visioconférence.

Date limite de réception des avis écrits ou d'inscription à la visioconférence : **3 mars 2022 à 16h 00**

Par courrier à l'adresse suivante :
Ville de Waterville
170, rue Principale Sud
Waterville, Québec J0B 3H0

Par courriel à l'adresse suivante :
dg@waterville.ca

Cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite et par visioconférence a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la Covid-19.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au www.waterville.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Ville aux heures régulières d'ouverture, des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Waterville, ce 8 février 2022.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de Ville ainsi que sur le site web de la Ville de Waterville.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour de février 2022.

Secrétaire-trésorière